

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE DE CONSULTATION PUBLIQUE

Avis est donné par le soussigné, secrétaire-trésorier de la Municipalité régionale de comté de Memphrémagog, qu'une assemblée publique de consultation sur le projet de règlement numéro 19-18, modifiant le schéma d'aménagement révisé (règlement numéro 8-98), se tiendra comme suit :

Date : 20 mars 2019 Heure : 17 h 00

<u>Lieu</u>: Salle du conseil, MRC de Memphrémagog, 455 rue MacDonald, Magog, Qc

L'assemblée publique aura pour objet d'expliquer les modifications proposées au schéma d'aménagement révisé par le biais de ce projet de règlement, ainsi que d'entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer sur les modifications proposées.

RÉSUMÉ DES MODIFICATIONS

Le projet de règlement vise à :

- Modifier les affectations du territoire pour agrandir l'affectation résidentielle/villégiature à même une partie de l'affectation rurale à deux endroits dans la municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley;
- Modifier les limites des périmètres d'urbanisation de Bolton-Est;
- Agrandissement du périmètre d'urbanisation de la Ville de Magog au dépend de l'affectation industrielle;
- Remplacer les cartes des zones inondables par celles actuellement en vigueur dans le Règlement de contrôle intérimaire (RCI) 14-18;
- Modifier les zones de protection des héronnières ainsi que les dispositions applicables;
- Autoriser les constructions sur pieux vissés sous certaines conditions.

Toute personne intéressée peut consulter le projet de règlement numéro 19-18 au bureau de chaque municipalité située sur le territoire de la MRC de Memphrémagog, au bureau de la MRC situé au 455 rue MacDonald à Magog, ou sur le site internet de la MRC (www.mrcmemphremagog.com).

Donné à Magog, ce 21 février 2019. Guy Jauron, secrétaire-trésorier